

Dispositions relatives à l'épreuve de français du Brevet des Collèges.

Numéro d'inventaire : 2007.02617

Auteur(s) : P. Cuby

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Inspection Pédagogique Régionale de Seine-Maritime (Rouen)

Date de création : 1975

Description : Feuille de papier jauni. Une rousseur. Déchirures aux bords droit et gauche. Texte ronéoté au recto. Inscriptions manuscrites, au stylo à bille bleu et rouge, au verso.

Mesures : hauteur : 295 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Notes émanant de l'I.P.R. de Lettres de l'Académie de Rouen, datée du 23 avril 1975. L'I.P.R. rappelle que les candidats au B.E.P.C. peuvent choisir entre deux formes de l'épreuve de français, l'une désignée comme traditionnelle, l'autre conforme à l'arrêté du 14 janvier 1975, et précise des conditions des deux formes. Copie transmise par un proviseur de lycée à "monsieur Chatagner". Au verso, notes manuscrites pour la correction de l'épreuve. En rouge: "B.E.P.C. 1975 / E.N. 1975".

Mots-clés : Préparation aux examens, recueils de sujets, annales et rapports de jury de concours

Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Filière : Classes élémentaires des lycées et collèges

Niveau : 3ème

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 2 pages